

CSD Ingénieurs Conseils SA
Boulevard Paepsem 11
1070 Anderlecht
+Tel 02 340 29 10
bruxelles@csgivingieurs.be
www.csgivingieurs.be



Contrat de Quartier Durable "100 ans plus tard : réenchantons la Cité Moderne !"
Rapport sur les incidences environnementales
Résumé non-technique

Mai 2022 / BEL010769

Table des matières

SECTION 1 : INTRODUCTION	1
1 Cadre légal du rapport d'incidences	1
2 Périmètre d'étude.....	1
SECTION 2 : RELEVÉ DE LA SITUATION EXISTANTE	3
1 Paysages, urbanisme et patrimoine	3
2 Mobilité	3
3 Domaines social et économique.....	4
4 Population, santé humaine.....	6
5 Diversité biologique, faune et flore	6
6 Sols et Eaux.....	7
7 Qualité de l'air, (Micro)climat et Energie	8
8 Environnement sonore et vibratoire.....	9
9 Gestion des ressources et déchets.....	10
SECTION 3 : PRÉSENTATION DU PROGRAMME DU PROJET DE CQD	11
SECTION 4 : ANALYSE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES	13
1 Incidences potentielles sur l'environnement bâti	13
2 Incidences potentielles sur la mobilité	13
3 Incidences potentielles dans les domaines social et économique	13
4 Incidences potentielles sur la population et la santé humaine.....	14
5 Incidences potentielles sur la diversité biologique, la faune et la flore	14
6 Incidences potentielles sur les sols et les eaux.....	15
7 Incidences potentielles sur l'air, le climat et l'énergie.....	15
8 Incidences potentielles sur l'environnement sonore et vibratoire	15
9 Incidences potentielles sur les ressources et déchets	16
SECTION 5 : CONCLUSIONS PAR RAPPORT AU PROGRAMME	17
1 Réponse apportée aux objectifs du CQD.....	17
2 Synthèse des recommandations	21
2.1 Recommandation générale	21
2.2 Recommandation par projet.....	22
3 Indicateurs de suivi de l'évolution de la qualité environnementale	23

Section 1 : Introduction

1 Cadre légal du rapport d'incidences

Le présent document constitue un résumé du rapport sur les incidences environnementales (RIE) réalisé dans le cadre de l'élaboration du projet de Contrat de Quartier Durable (CQD) dit '100 ans plus tard : réenchantons la Cité Moderne', ci-après dénommé « le projet de CQD ».

Les dispositions légales de référence pour les contrats de quartier durables sont :

- les articles 41 et 42 de l'ordonnance organique de la revitalisation urbaine, du 6 octobre 2016 ;
- l'annexe 1^{ère} de l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

2 Périmètre d'étude

La zone d'étude du projet de CQD à proprement parler est présentée sur la figure ci-dessous. Elle comprend :

- à l'Est, la cité sociale d'origine, l'ensemble Jean-Christophe ainsi que ses extensions plus récentes ;
- pour la partie ouest, les deux rives de la rue Openveld et un grand îlot triangulaire délimité par la rue Hubert Heymans.

En fonction des contraintes et opportunités relevées dans le diagnostic, le périmètre a évolué au cours du processus de définition du projet de programme. La carte ci-dessous représente le périmètre adopté finalement par la commune dans le projet de CQD (voir Section 5, Partie 1). Certaines cartes du présent rapport contiennent encore l'ancien périmètre afin de noter l'évolution du projet.



Figure 1 : Périmètre du projet de CQD (source : ERU / AAC)

Le diagnostic environnemental s'étend quant à lui sur un périmètre plus large, dénommé 'zone d'observation' afin de cerner au mieux les enjeux, mesurer les besoins et détecter les problématiques. Celle-ci est illustrée ci-dessous

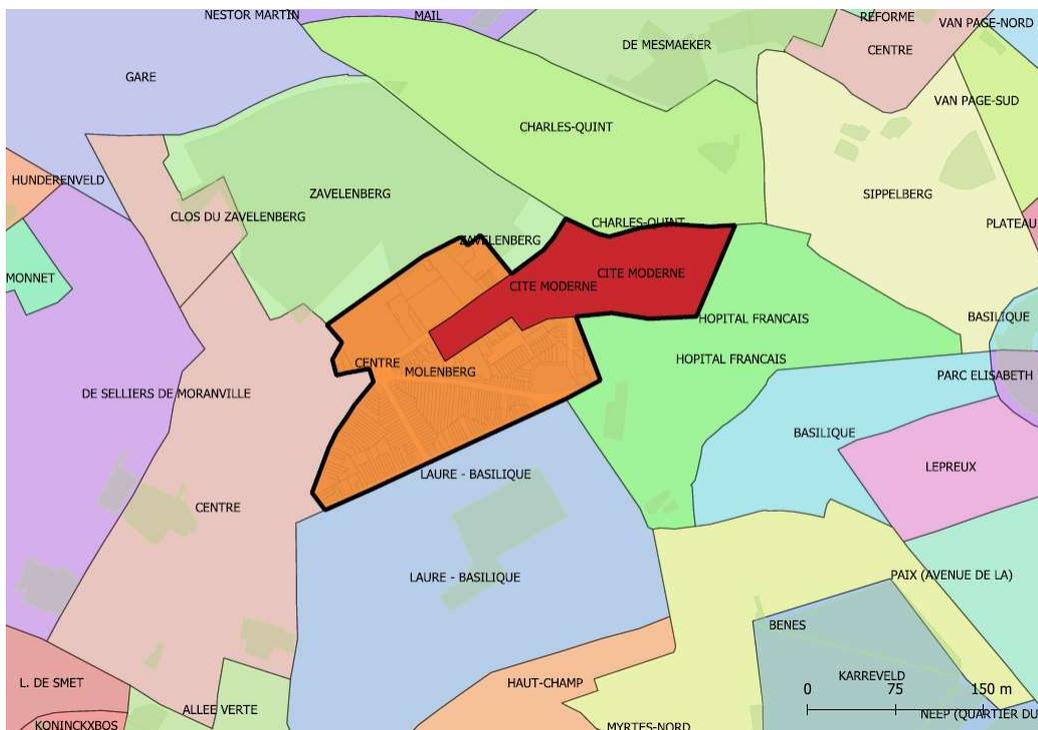


Figure 2 : Localisation de la zone d'étude au regard des quartiers (source : ERU Urbanisme)

3 Un processus itératif

La méthode de travail conjointe pour l'élaboration du programme du CQD et de son RIE se base sur une progression en parallèle des deux équipes de travail :

- ERU qui est chargée de l'élaboration du programme du CQD ;
- CSD Ingénieurs qui est chargé de l'élaboration du RIE (et de son présent rapport non technique).

La méthode d'évaluation consiste d'une part en un processus itératif entre les équipes afin d'intégrer les considérations environnementales qui rencontrent les enjeux et objectifs stratégiques locaux et régionaux dans la réflexion du CQD, et d'autre part en une évaluation des incidences prévisibles de la mise en œuvre du programme du CQD sur les thématiques environnementales.

L'élaboration du programme du CQD a été émaillée par des réunions marquant les jalons de la procédure : diagnostic, première liste de projets exhaustive, deuxième liste de projet 'affinée', etc.

Dans le cadre du diagnostic environnemental et de l'élaboration du RIE, les itérations proposées par l'équipe de CSD Ingénieurs ont visé à garantir une prise en compte des enjeux environnementaux dans les stratégies opérées pendant la définition du programme du CQD, de faire des propositions concrètes d'intégration de considérations environnementales, de progresser dans l'intégration des objectifs du CQD aux enjeux définis par la Région.

Les recommandations RIE insérées dans le programme du CQD sont considérées comme faisant partie des projets et sont donc traitées comme telles dans l'analyse des incidences environnementales.

Section 2 : Relevé de la situation existante

1 Paysages, urbanisme et patrimoine

Diagnostic

De par sa composition urbanistique, architecturale et stylistique, l'ensemble architectural qui donne son nom au projet de CQD est considéré comme une cité jardin. Les sites suivants sont classés comme ensemble en raison de leur intérêt historique, artistique, et technique (Arrêté du 7 septembre 2000 Le Zavelenberg) : les vestiges de l'ancienne ferme du Zavelenberg et Le Pavillon principal de l'ancien Hôpital Français. Neufs sites sont également inscrits à l'inventaire.

Avec un total de 516 parcelles représentant ensemble une superficie de 15,8 ha, le périmètre contient 536 bâtiments. Le bâti y est principalement composé de logements construits avant 1961 (maisons unifamiliales et petits immeubles à appartements). Les rares équipements se trouvent aux extrémités du périmètre. Ils incluent surtout les écoles du côté du Zavelenberg et quelques petits équipements du côté de la place Schweitzer. Le gabarit du périmètre est globalement bas, contribuant à une ambiance de village ou plutôt de 'ville campagne'.

La part non-bâtie moyenne des parcelles est élevée, avec une limitation du bâti à moins de la moitié de la parcelle pour plus de 80% des îlots.

Une partie de la Cité Moderne d'origine est actuellement inoccupée et en attente d'être rénovée. Le sentiment perceptible d'abandon et d'insécurité est aussi alimenté par le fait qu'il existe actuellement un chantier en cours pour le remplacement des menuiseries de nombreux bâtiments.

Enjeux

Les enjeux relatifs à l'environnement bâti pour le projet de CQD sont les suivants :

- ◆ Exploiter, développer et/ou conserver les espaces publics végétalisés ;
- ◆ Requalifier les espaces publics délaissés et insécurisants ;
- ◆ S'appuyer sur les éléments à valeur patrimoniale (bâti et naturels) dans le développement du quartier ; conserver et valoriser le patrimoine présentant un intérêt significatif ;
- ◆ Viser un équilibre entre identité spécifique du quartier et ouverture sur les pôles voisins (Schweitzer, chaussée de Gand, ...) ;
- ◆ Mener la densification urbanistique de façon maîtrisée en assurant une harmonisation du bâti.

2 Mobilité

Diagnostic

Au niveau de la **mobilité active**, la marche reste le moyen de déplacement privilégié. La Cité Moderne dispose d'un réseau étroit de voies lentes – chemins, sentiers - qui complète la structure de rues calmes. Néanmoins certaines rues telles que la Rue Openveld possèdent des trottoirs sous-dimensionnés pour le flux généré (notamment pour les écoles). Le parcours piéton n'est pas aisé pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Plus particulièrement, la rue des Combattants, la rue de la Gérance et le long de la place de l'Initiative sont des zones qui ont été évoquées en tant que lieux problématiques pour les PMR.

Les cyclistes peuvent emprunter ces mêmes voies lentes identifiées plus haut, le sentier du Zavelenberg menant d'ailleurs directement aux 60 km de promenade verte régionale. Vers le centre de la Commune, les bandes cyclables marquées au sol partagent la voirie – cumul de circulation motorisée, de tram et de vélo sur la chaussée de Gand, et pour certains tronçons ces parcours empruntent les trottoirs, ce qui peut occasionner des conflits d'usage lorsque ceux-ci sont chargés. Il n'y a pas de rue cyclable dans le périmètre et pas ou peu de marquages, ce qui s'explique par le caractère local de la circulation. Le périmètre est également pauvre en stationnement pour vélo.

Aucune ligne de **transports publics** ne traverse le périmètre, mais plusieurs passent aux extrémités sur les plus grands axes : avenue Josse Goffin, avenue Charles Quint et chaussée de Gand. Le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) localise la Cité Moderne en zone C 'moyennement desservie', alors que le reste du périmètre est situé en zone B 'bien desservie'.

Concernant le **transport motorisé individuel**, l'ensemble des axes de circulation du périmètre ont le statut de voirie communale, sauf l'avenue Josse Goffin en voirie régionale et tout le périmètre est en zone 30. Le périmètre du projet de CQD fait partie de la maille 'Hôpital Français – Goffin' dans le plan Good Move. L'ensemble des voiries internes sont clairement réservées aux modes actifs et en particulier aux piétons et sont majoritairement dédiées aux réseaux 'Quartier' selon les différents modes.

La pression automobile due à la présence des écoles, place Ruelens et dans les rues qui y aboutissent, est davantage source de tensions entre conducteurs et de vulnérabilité pour les modes actifs que d'accidents. L'autre source de tension est le trafic de transit à l'Est du périmètre. Les artères locales de la Cité – rue de la Cité Moderne, rue du Grand'Air, mais aussi les petites rues internes percolant vers rue de Termonde - sont utilisées comme by-pass pour rejoindre, depuis Josse Goffin, l'avenue Charles Quint habituellement bloquée.

Sur le plan quantitatif, la situation du stationnement automobile n'est pas problématique, même si très tôt le matin certaines rues sont encombrées. Le périmètre regroupe environ 850 places de stationnement en voirie sous le statut de zone bleue, avec une part de moins de 2% réservée aux PMR (dans la moyenne à Berchem-Sainte-Agathe).

Enjeux

Les enjeux liés à la mobilité pour le projet de CQD sont les suivants :

- ◆ Donner la priorité aux mobilités actives en renforçant le réseau piéton et en améliorant la qualité des aménagements cyclables existants, ainsi qu'en les connectant au réseau des transports publics ;
- ◆ Rationnaliser l'espace dédié au stationnement au sein du périmètre ;
- ◆ Concilier les enjeux de mobilité à différentes échelles : satisfaire le besoin de liaison entre quartiers tout en limitant l'impact à l'intérieur de ceux-ci (Cité Moderne incluse) ;
- ◆ Contribuer par l'aménagement des espaces ouverts à rendre les transports publics plus attractifs et performants.

3 Domaines social et économique

Diagnostic

La **population** totale du périmètre s'élevait à 2.417 personnes en 2020 (secteurs statistiques de Molenberg 1.596 et de Cité Moderne 821). La densité de population pour les deux secteurs statistiques est supérieure à la moyenne régionale avec respectivement 12.141 hab/km² pour Molenberg et 11.827 hab/km² pour Cité Moderne. Au vu du contexte urbain, le périmètre n'est pas excessivement dense. Il se trouve au centre d'une zone de transition entre des secteurs proches du centre-ville, avec un bâti dense (Molenbeek-Saint-Jean,

Koekelberg), et la frontière régionale ponctuée de zones commerciales, d'espaces vert où la densité baisse soudainement.

La répartition par âge indique une part importante de jeune de moins de 18 ans dans le secteur statistique Cité Moderne avec 35% pour ce dernier contre 12% pour la Région Bruxelles-Capitale. Cela se ressent dans la moyenne d'âge, puisque celle-ci est inférieure à la moyenne régionale avec 35,5 ans pour Cité Moderne contre 37,5 ans pour la Région.

Du point de vue des fonctions urbaines, le périmètre se caractérise par un tissu monofonctionnel composé presque entièrement par des zones d'habitation, à l'exception de la zone d'équipements au nord du périmètre et des écoles au nord de la rue Openveld. Certaines fonctions sont presque totalement absentes du périmètre, telles que les bureaux, commerces ou garages.

Les **logements** sont généralement de petite surface mais avec plusieurs chambres, qui ne répondent pas forcément aux besoins et aux normes d'habitabilité actuels. Ceci est particulièrement frappant dans le secteur de la Cité Moderne. Sa surface moyenne par habitant est une des plus basses de la Région et présente un contraste évident avec les secteurs statistiques environnants.

Concernant les **commerces**, ils ont quasiment disparu au sein du périmètre. Celui-ci est bien desservi par les pôles environnants : Schweitzer, Basilix et Charles Quint. Ce n'est pas tant l'offre qui manque, mais l'animation que cette fonction devrait générer.

Les **services publics** sont tous situés au-delà de la chaussée de Gand et place Schweitzer ; l'Antenne LISA nouvellement installée rue de la Gérance a pour défi de recréer ce lien de proximité entre institution et population locale.

Pour **l'enseignement**, les écoles tout comme la population scolaire sont en croissance. Néanmoins, les structures d'accueils de la petite enfance sont insuffisantes, le nombre de places est inférieur au besoin.

Le périmètre dispose **d'infrastructures sportives et de loisirs**, dans et au pourtour, mais cette offre n'est pas suffisamment diversifiée ni accessible à tous les publics. L'espace de sports et de jeux situé place de l'Initiative est source de tensions. Les infrastructures culturelles sont quant à elles absentes, tout comme les lieux de rencontre multifonctionnels et intergénérationnels.

Enjeux

Les enjeux liés aux domaines social et économique pour le projet de CQD sont les suivants :

- ◆ Permettre un potentiel de développement des activités économiques (petits commerces de proximité) en cohérence avec la structure spatiale du quartier pour assurer leur viabilité ;
- ◆ Développer des infrastructures d'équipement polyvalentes (sport, salle de quartier, ...), adaptables au gré des besoins et des pratiques du quartier, en lien avec les activités du quartier ;
- ◆ Prise en compte des acteurs régionaux et locaux de la formation et de l'emploi dans la structuration du territoire (liens avec Actiris, ALE, atelier de recherche active d'emploi, ...)
- ◆ Favoriser et intégrer l'économie circulaire et l'agriculture urbaine à plusieurs échelles dans la programmation et l'aménagement, comme vecteurs de lien social entre les populations et en application du PREC et de la Stratégie Good Food (voir aussi les domaines 'Flore et faune' et 'Ressources et déchets') ;
- ◆ Supporter la croissance démographique avec des logements décents et accessibles ;
- ◆ Limiter et réduire la dualisation sociale entre les fractions du territoire régional (liens physiques, sociaux, voire économiques avec les quartiers voisins).

4 Population, santé humaine

Diagnostic

La différence la plus notable entre le Molenberg et la Cité Moderne est celle du nombre d'habitants ayant suivi un enseignement supérieur (graduat/bachelier, licence/master). Le Molenberg possède une population plus qualifiée et ayant suivi des études de plus longue durée.

La Cité Moderne est l'un des secteurs statistiques les plus pauvre de Berchem-Sainte-Agathe. En 2018, le taux de chômage était de 16,80% dans le Molenberg et 30,45% dans la Cité Moderne. Pour comparaison, il était de 18,75% dans la Région.

En 2001 la santé perçue par les habitants du projet de CQD était négative, signifiant qu'en moyenne, le pourcentage d'habitants qui se sentaient en bonne santé était moindre que pour l'ensemble de la Région.

Le taux de mortalité est, en 2004, de 0,96, proche de la moyenne régionale de 1,01. Cette valeur est loin des valeurs retrouvées dans certains quartiers, notamment du croissant pauvre, où le taux de mortalité va jusqu'à 1,80.

Concernant le climat social, le périmètre est source de tension avec notamment des groupes de jeunes hommes s'appropriant fortement l'espace public.

Enjeux

Les enjeux relatifs à la population et à la santé humaine pour le projet de CQD sont les suivants :

- ◆ Travailler en priorité sur la qualité et les usages des espaces ouverts/verdurisés existants et projetés, pour susciter le lien social et la diversité des fonctions tout en assurant le confort et la sécurité des usagers ;
- ◆ Améliorer le cadre de vie, notamment en réduisant certaines nuisances (tensions entre groupes de jeunes, trafics, squats, ...)
- ◆ Améliorer la qualité de l'air (cf. domaine 'Qualité de l'air') ;
- ◆ Réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain (cf. domaine 'Climat').

5 Diversité biologique, faune et flore

Diagnostic

Le périmètre a une position importante dans le maillage vert et le réseau écologique bruxellois, par sa grande proximité avec le Zavelenberg au Nord. Ce dernier est l'un des sites naturels majeurs et cumule trois niveaux de protection : site classé au patrimoine en 1989, réserve naturelle depuis 1992 et zone à haute valeur biologique au PRAS. Ce site présente une qualité remarquable et est aussi l'une des dernières 'enclaves' agricoles, l'une des rares en Région Bruxelles-Capitale à avoir conservé cet usage sans discontinuer depuis près de 1.000 ans

L'ensemble des îlots du périmètre bénéficient d'une bonne couverture végétale, autant dans le quartier Ruelens qu'au sein de la Cité Moderne, ceci en raison de leur caractère résidentiel et de la forte présence de jardins.

La majorité des espaces évalués au sein du périmètre présentent un faible intérêt biologique. Cela s'explique par plusieurs facteurs : la gestion de ces espaces est intensive et met l'accent sur l'esthétique, la présence d'espèces non indigènes (pour certaines, invasives) et la présence de déchets.

Les zones les plus intéressantes d'un point de vue biologique se situent en bordure de la réserve du Zavenlenberg. Qu'il s'agisse d'alignement d'arbres, de fourrés ou de zones prairiales, ces zones jouent toutes

un rôle non négligeable pour la biodiversité, particulièrement au sein d'un contexte biologique relativement pauvre.

Des zones de moyen intérêt biologique sont également présentes dans la partie ouest du périmètre du projet de CQD. Ces zones présentent un certain intérêt que ce soit de par la végétation (fourrés, prairies, etc.) qui y est présente ou de par les aménagements et les activités qui y sont pratiqués (p.ex. : maraîchage).

Deux zones à haut potentiel biologique sont présentes. L'une est située entre l'ensemble, la rue des Combattants et la Rue de la gérance. L'autre est situé au de l'école de Zavelberg et Zavelenberg.

Enjeux

Les enjeux principaux relatifs à la diversité biologique pour le projet de CQD sont les suivants :

- ◆ Améliorer la gestion biologique des espaces verts accessibles au public (ex : Zavelenberg) ;
- ◆ Contribuer au renforcement des corridors écologiques lors de nouveaux projets ;
- ◆ Prendre en compte le contexte naturel du quartier ;
- ◆ Renforcer la présence de la nature en ville, particulièrement dans la zone de carence en espaces verts accessibles au public (voir cartographie de Bruxelles Environnement).

6 Sols et Eaux

Diagnostic

En matière de pollution des sols, seules quatre parcelles sont reprises à l'inventaire de l'état du sol. Dont une non polluée (parcelle 367B), deux légèrement polluées sans risque (parcelles 350Y2 et 364R) et polluée en cours d'étude ou de traitement (parcelle 123X2).

Aucun cours d'eau à ciel ouvert ne traverse le périmètre du projet de CQD, qui ne comprend pas non plus de plan d'eau ni de captage en eau potable. Le ruissellement n'est manifestement pas une contrainte forte au sein du périmètre puisque ce dernier présente de nombreux jardins et intérieurs d'îlots verdurisés qui contribuent à l'infiltration et à la rétention des eaux. Des risques de ruissellement restent toutefois possibles au niveau des voiries en direction du fond de vallée, au nord et au sud du périmètre, ce dernier étant situé sur un point haut.

La part des surfaces imperméables est supérieure à la moyenne communale avec environs 50% de surfaces perméables. Néanmoins, si nous prenons en compte le caractère urbain du périmètre, et en comparaison avec ses environs, il s'agit d'un périmètre avec une bonne perméabilité. Les secteurs statistiques limitrophes possèdent, à l'exception notable du Zavelenberg, des taux d'imperméabilisation entre 60 et 70%.

Seule une petite partie de l'îlot délimité par les rues des Combattants, Hubert Heymans et avenue Josse Goffin est reprise en zone d'inondation à aléa faible d'après Bruxelles Environnement. Les risques plus élevés se situent en contrebas de ce plateau, à hauteur de l'avenue de la Basilique. Une prise en compte de la gestion de l'eau pluviale dans les aménagements visera donc avant tout à minimiser les risques en aval.

En termes d'intentions, les abords des logements sociaux, généreux dans la cité-jardin, sont identifiés comme espaces potentiels de renforcement de la percolation, voire comme une opportunité de rendre l'eau visible.

Enjeux

Les enjeux relatifs aux sols et aux eaux pour le projet de CQD sont les suivants :

- ◆ Prendre en compte la qualité des sols et leur potentiel en services écosystémiques pour orienter les choix qui pèseront sur l'avenir de la zone ;

- ◆ Traiter les pollutions actuelles du sol et des eaux souterraines ; prévenir les rejets directs et les pollutions accidentelles dans les sols ;
- ◆ Traduire la stratégie de l'eau en stratégie paysagère ;
- ◆ Gérer les eaux de pluie de manière durable et limiter l'appauvrissement des masses d'eau souterraines :
 - Réduire l'imperméabilisation des espaces publics en végétalisant davantage ;
 - Améliorer la qualité des eaux de ruissellement par la végétalisation des toitures et espaces ouverts ;
 - Profiter d'éventuels travaux de rénovation des réseaux d'égouttage pour séparer les eaux usées des eaux pluviales en gérant ces dernières dans des espaces infiltrants plutôt qu'en les renvoyant à l'égout.

7 Qualité de l'air, (Micro)climat et Energie

Diagnostic

En RBC, la qualité de l'air est assez mauvaise en général dans les zones urbaines denses au sein desquelles la circulation de véhicules à moteur thermique demeure significative. Ici la situation est plus favorable, le périmètre étant situé en zone semi-urbaine, majoritairement résidentielle, dans un environnement relativement bien ventilé et végétalisé. Les principales sources d'émissions de polluants atmosphériques à proximité proviennent des axes routiers, et dans une moindre mesure des habitations et des quelques activités économiques. Aucune activité à risque pour la qualité de l'air (type entreprise industrielle) n'est présente au sein et aux abords du périmètre.

Aucune mesure de NO₂ n'a été effectuée au sein du périmètre. En dehors du périmètre, les valeurs de NO₂ sont parfois supérieures au plafond européen, notamment sur l'avenue Charles Quint du fait d'un trafic important sur l'avenue. La pollution de l'air par le black-carbon est quant à elle surtout observée à hauteur des axes routiers importants comme l'avenue Charles-Quint qui est un axe d'entrée de ville important.

Concernant la température de l'air et en comparaison avec la situation régionale, le périmètre bénéficie d'îlots plus frais. Cependant, à l'exception du grand îlot verdurisé Combattants / Goffin / Heymans, le phénomène d'îlot de chaleur est tout de même perceptible, ceci en raison de l'imperméabilisation et de la minéralisation, des intérieurs d'îlots mais surtout des voiries. A noter, le rôle positif que joue le Zavelenberg à proximité, en cas de vague de chaleur

L'analyse de la thermographie aérienne établie par BE en 2008 montre une dominante de déperditions faibles dans le bâti de la Cité Moderne. Les déperditions des bâtiments scolaires sont identifiées comme 'très faibles' alors que le bâti mitoyen dans les rues d'habitations mitoyennes, avenue Josse Goffin, rues des Combattants et rue Openveld présente des déperditions moyennes à fortes.

Enjeux

Les enjeux relatifs à la qualité de l'air, au climat et à l'énergie pour le projet de CQD sont les suivants :

- ◆ Maximiser la présence de la végétation afin de purifier l'air en captant les poussières et stockant le carbone ; valoriser notamment les toitures à cette fin (cf. action 121 'Soutenir le développement des toitures vertes' du PACE) ;
- ◆ Préserver les zones d'agrément au bénéfice des logements et équipements ;
- ◆ Maîtriser les effets entre équipements/activités économiques et logements ;

- ◆ Réduire les émissions de polluants atmosphériques à la source par la réduction de la consommation de combustibles fossiles en (1) incitant à l'installation de panneaux solaires, via notamment l'exemplarité des pouvoirs publics (cf. action 85 du PACE) et (2) incitant à l'utilisation des modes doux aux dépens de la voiture (cf. action 56 du PACE) ;
- ◆ Assurer le confort thermique des espaces publics et des nouvelles constructions, notamment par l'utilisation de matériaux clairs dans les aménagements (albédo élevé) ;
- ◆ Réduire l'empreinte écologique de la Région via notamment l'augmentation de la production d'énergie à partir de sources renouvelables ;
- ◆ Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES, notamment par une PEB ambitieuse et en favorisant l'utilisation des modes actifs au dépend de la voiture (voir aussi le domaine 'Mobilité') ;
- ◆ Renforcer la présence de végétation pour refroidir et rafraichir l'air et ainsi lutter contre l'effet de chaleur urbain (voir aussi le domaine 'Flore et faune') ;
- ◆ Proposer des projets durables, peu consommateurs en énergie et produisant, dans la mesure du possible, de l'énergie renouvelable (solaire, géothermie, biomasse...) ;
- ◆ Evaluer si une stratégie énergétique commune peut être mise en place à l'échelle du périmètre, favorisée par l'outil CQD et le référentiel Be Sustainable.

8 Environnement sonore et vibratoire

Diagnostic.

La Région de Bruxelles-Capitale dispose d'un cadastre du bruit multi-exposition, mis à disposition par Bruxelles Environnement. Celui-ci se base sur une modélisation des niveaux sonores pour les différents modes de transport rencontrés en Région de Bruxelles-Capitale.

Le périmètre du projet de CQD est un quartier relativement bien préservé au niveau du bruit puisqu'il est interne aux grands axes de circulation qui encadrent le quartier. La nuisance du trafic routier est prépondérante pour ces axes et notamment pour l'avenue Charles Quint, qui est répertoriée en points noirs acoustiques sur tout son développement. Les deux autres axes, Josse Goffin et chaussée de Gand, ont aussi un niveau sonore très élevé (sans être identifiés points noirs).

Le long des artères du périmètre, le niveau sonore oscille entre 45 et 55 dB(A), tandis que les intérieurs d'îlots sont calmes avec moins de 45 db(A).

Enjeux

Les enjeux relatifs à l'environnement sonore et vibratoire pour le projet de CQD sont les suivants :

- ◆ Tenir compte des nuisances au droit des voiries principales (1) en préservant et développant les façades calmes et (2) en régulant le trafic motorisé (cf. domaine 'Mobilité') ;
- ◆ Préserver les zones calmes (dont les zones vertes et espaces ouverts) ;
- ◆ Tenir compte de la génération de bruit des nouveaux équipements sur le logement.

9 Gestion des ressources et déchets

Diagnostic

Berchem-Sainte-Agathe ne dispose pas de déchetterie communale. Un projet de déchetterie intercommunale est en cours d'élaboration, localisé du côté de la gare. On relève la présence de bulles à verre et d'un point de collecte d'huiles usagées au sein du périmètre (place de l'Initiative).

Concernant l'état de propreté générale du périmètre, il est à noter quelques dépôts de déchets place Ruelens et quelques incivilités, notamment des dépôts sauvages dans les espaces résiduels de la Cité, sans que le quartier ne soit particulièrement plus touché qu'ailleurs dans la Région.

Plusieurs initiatives ont lieu dans le périmètre d'observation du projet de CQD et aux abords afin de favoriser le 'zéro déchets' ou l'économie circulaire : projet Ressourcerie Sociale du Nord-Ouest, potagers citoyens, etc.

Enjeux

Les enjeux relatifs à la gestion des ressources et déchets pour le projet de CQD sont les suivants :

- ◆ Intégrer la problématique de prévention et de gestion des déchets dans les projets, aussi bien dans leur conception (choix des matériaux entrants, flexibilité des espaces) que dans leur exploitation (sensibilisation, tri des déchets) ainsi que dans les dispositions organisationnelles qui s'y rapportent ;
- ◆ Identification des mesures à prendre en compte pour l'organisation des chantiers avec en particulier :
 - l'attention portée au respect des abords et activités dans les espaces ouverts ;
 - l'identification des potentiels de réutilisation de certains matériaux lors de démolitions, avec priorité au réemploi au sein même du périmètre ;
- ◆ Facilitation des objectifs du PREC, c'est-à-dire non seulement adopter une approche circulaire en général mais aussi assurer que les affectations et typologies prévues :
 - contribuent à transformer les enjeux environnementaux en opportunités économiques ;
 - sont favorables avec une activité de production locale (à destination locale, emploi local, réduction de déplacements) ;
 - permettent une grande flexibilité d'usages en particulier à destination des activités de production ;
 - favorisent la création d'une valeur ajoutée à destination des Bruxellois.
- ◆ Étendre le réseau de parcs à conteneurs afin que chaque bruxellois puisse disposer des services d'un parc à conteneurs à moins de 3 km de distance (cf. prescription 54 du Plan de prévention et de gestion des déchets).

Section 3 : Présentation du programme du projet de CQD

Les projets retenus par les acteurs au terme du processus sont présentés ci-après sous la forme d'un tableau récapitulatif, en les distinguant par catégorie : les opérations immobilières, les opérations de création ou de réhabilitation d'espaces publics ou d'infrastructures de maillage urbain, les projets socio-économiques publics et pour finir, les appels à projet.

Une description courte est donnée dans le présent résumé, en relevant uniquement l'objectif principal poursuivi. Pour une définition plus précise du projet, il y a lieu de se référer au texte présenté dans chaque fiche d'analyse établie dans la version intégrale du rapport sur les incidences environnementales (RIE).

NOUVELLE FIGURE :

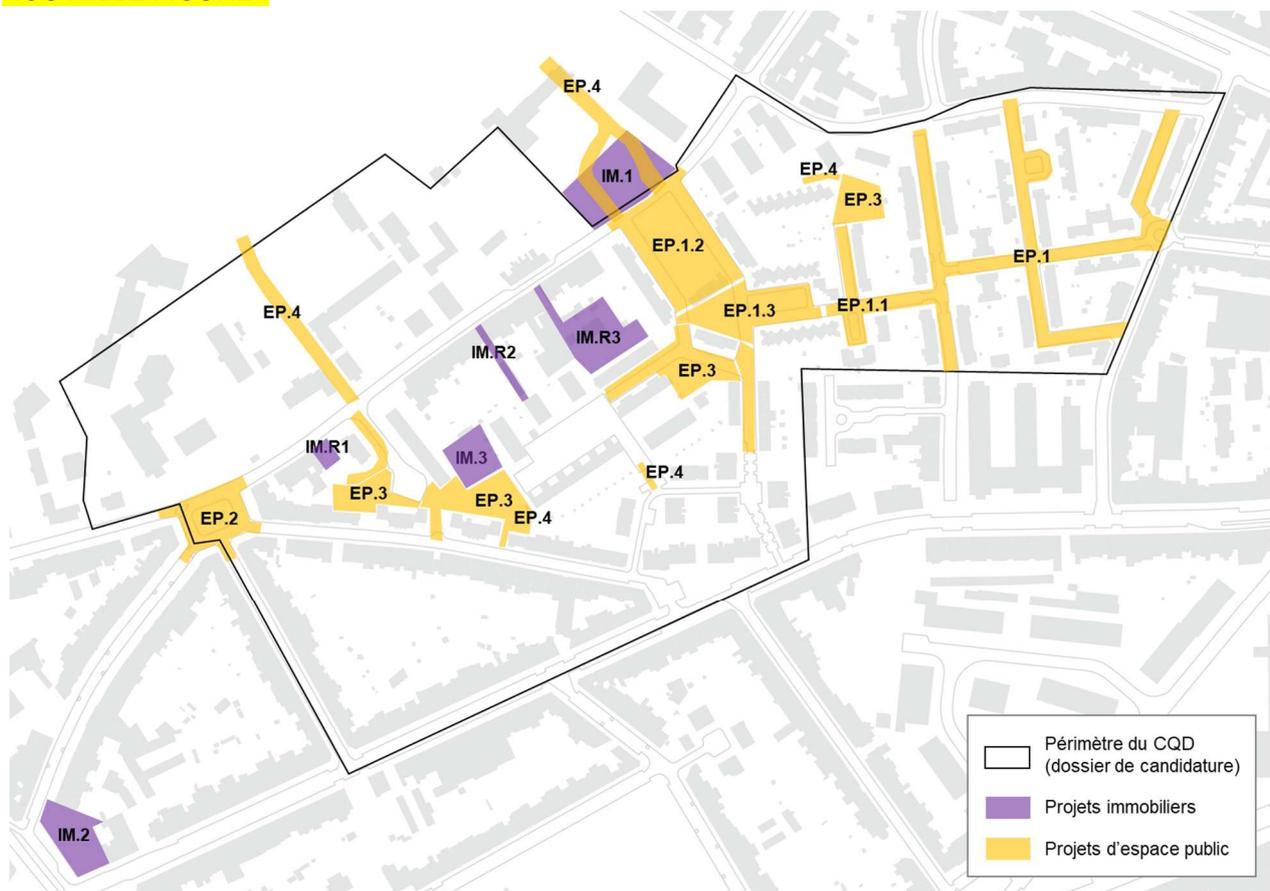


Figure 3 : Localisation des opérations du projet de CQD (fond de plan UrbIS ; ill. CSD Ingénieurs)

Comme expliqué plus haut, il est à noter que suite au processus itératif, le périmètre du CQD a été modifié. Le projet IM.2 est bien dans le nouveau périmètre.

N°	Dénomination et objectif
Projets immobiliers	
IM.1	Projet Mixte Openveld Initiative – Maison des Solidarités, Maison des Initiatives et 12 logements innovants
IM.2	Crèche – Refermer l’îlot par une crèche et un programme mixte complémentaire
IM.3	Salles sportives – Une fonction fédératrice entre le quartier Ruelens et la Cité Moderne
IM-R1	Espace Public Numérique et Cité des Jeunes – Construction d'un équipement à proximité des écoles
IM-R2	Espaces économiques – Rénovation de l’ancienne menuiserie
IM.R.3	Cité des femmes – Rénovation d'un équipement de proximité en coeur d’îlot
Les opérations de création ou de réhabilitation d'espaces publics ou d'infrastructures de maillage urbain	
EP.1	Espaces publics apaisés – Un masterplan pour une cohérence d’aménagement du cœur de la Cité Moderne
EP.1.1	Espaces publics apaisés – Aménagement voiries ‘cœur d’îlot’
EP.1.2	Espaces publics apaisés – Aménagement place de l’Initiative
EP.1.3	Espaces publics apaisés – Aménagement place des Coopérateurs
EP.2	Place Ruelens – Aménagement d'une place de rencontre, parvis des écoles
EP.3	Maillage ludico-sportif – Aménagement d’un parcours de jeux, sport, détente et loisirs -
EP.4	Sentier piétons – Maillage de nouveaux sentiers et valorisation des sentiers existants
Les projets socio-économiques : projets publics	
PP.1	TZCLD – Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
PP.2	Mission locale – Pour l'insertion socioprofessionnelle (formation, emploi) des habitant·es
PP.3	Berchem Digital – Pour un EPN Espace Public Numérique pour tous·tes
PP.4	Agent de proximité – Augmenter le bien-être au sein du quartier
PP.5	Du sport pour tous·tes – Pour davantage d’activités sportives adressées à tous les publics
PP.6	Atelier durabilité – Valoriser les éco-comportements et la nature au sens large
Les projets socio-économiques : Appel à projets	
AP.1	Biodiversité cultivée – Projets d’agriculture urbaine et d’alimentation durable
AP.2	Se divertir et s’exprimer – Projets culturels, artistiques et ouverture du quartier
AP.3	Zéro déchets – Projets culturels, artistiques et ouverture du quartier
AP.4	Place aux femmes – Projets par et pour les femmes au sein du quartier
AP.5	AMO – Service d’Acton en Milieu Ouvert à destination des jeunes
AP.6	Budget participatif – Enveloppe dédiée aux initiatives citoyennes

Section 4 : Analyse des incidences environnementales

1 Incidences potentielles sur l'environnement bâti

La moitié des interventions du programme du projet de CQD visent les espaces publics et/ou les infrastructures et interviennent positivement sur le paysage urbain et le cadre de vie, dans une optique d'amélioration globale de la qualité urbaine.

Dans un premier temps, de nombreuses opérations visent une amélioration et une reconquête de l'espace public en particulier en certains endroits où il est dégradé et dédié principalement à la voiture (fiches EP.1.1, EP.1.2, EP.1.3, EP.2, EP.3 et EP.4). Le renforcement du cheminement piéton devrait également réduire les fractures identifiées dans le périmètre.

Dans un second temps, de nombreux projets visent à renforcer l'offre en équipements collectifs, comme une salle de sport ou une crèche. Ces constructions se font sur des parcelles peu entretenues et permettront l'implantation de bâtiment plus qualitatifs.

Le cadre paysager que le projet de CQD revitalisera, avec de nombreuses structures vertes, apportera également une valeur ajoutée au paysage urbain du périmètre. Ces nouveaux espaces constituent une opportunité de renforcer le maillage vert par le biais d'un aménagement adapté (renforcement de la végétalisation).

2 Incidences potentielles sur la mobilité

L'approche proposée par le projet de CQD est plutôt favorable au développement d'une mobilité plus durable qui encourage la pratique des modes actifs. L'objectif vise à améliorer la qualité de l'espace public, mais également à augmenter les cheminements piétons qualitatifs. Le traitement des continuités permet de créer un maillage séparé des voiries du périmètre du projet de CQD.

Les différentes propositions évaluées améliorent généralement la situation existante en matière de mobilité active. La création d'une continuité à la fois fonctionnelle et plus qualitative au travers d'espaces verts et/ou séparés du trafic routier répond aux enjeux régionaux visant à réduire la place de la voiture. Le stationnement sera ponctuellement affecté. A noter toutefois que des stationnements pour les vélos devront être prévus.

3 Incidences potentielles dans les domaines social et économique

Population et logement

Le programme du projet de CQD prévoit la création de logements à travers deux opérations. Le nombre de logements prévu à ce stade est d'au moins douze.

L'un des projets (fiche IM.1) propose la construction d'un nouveau bâtiment mixte tandis qu'un autre projet de réserve (fiche IM.R.2) prévoit la requalification de bâtiments existants. Ce sont donc à la fois des constructions neuves et rénovations de bâti qui sont proposées par le programme du projet de CQD.

A noter toutefois que, d'après le diagnostic, la demande en logement est en constante augmentation. Le programme devrait donc dans une certaine mesure renforcer la densité habitée du périmètre.

Emplois, formation et activités économiques

Il est prévu de développer plusieurs programmes immobiliers et socio-économiques afin de répondre au besoin de formation et d'emplois du périmètre (fiches IM.1, IM.2, IM-R.1, IM-R.2, IM.4, IM-R.3, PP.1, PP.2, PP.3, AP.4 et AP.5). Le programme du projet de CQD participe donc au maintien d'une mixité fonctionnelle sur le périmètre.

Les différents aménagements de l'espace public et opérations de valorisation des éléments bâtis existants proposés pourront aussi participer à une remise en avant des activités (économiques également) qui resteront sur le périmètre. Rendre l'espace plus qualitatif et plus attractif pourra bénéficier aux activités locales et aux équipements.

Besoins en équipements et services d'utilité collective

Comme cela a déjà été évoqué précédemment au sujet des emplois et de la formation, la création de plusieurs équipements est proposée par le programme du projet de CQD (fiches IM.1, IM.2, IM-R.1, IM.4 et IM-R.3).

La construction d'une Maison des Solidarités et d'un Maison des Initiatives (fiche IM.1) permet de lutter contre la précarité et de favoriser l'accueil de la population plus fragilisée. En outre, elles favorisent également l'insertion socioprofessionnelle et la formation.

Par ailleurs, il est attendu que le projet de construction du nouvel équipement sportif (fiche IM.4) aura un impact positif sur l'environnement du quartier étant donné qu'il répond aux besoins en équipements polyvalents des habitants.

4 Incidences potentielles sur la population et la santé humaine

Les projets évalués tiennent généralement compte de la dimension sécurité dans les déplacements. Les espaces partagés sont effectivement attractifs pour la population des quartiers. L'attention portée, dans le projet de CQD, au traitement des carrefours, des espaces publics (partage de celui-ci en faveur des piétons / cyclistes), répond au besoin de sécurisation des traversées des voiries principales. Une attention plus particulière aux personnes à mobilité réduite (PMR) pourra toutefois être apportée à un stade plus avancé des projets ; cette question étant insuffisamment traitée à ce stade.

Les différentes opérations permettent l'augmentation de la présence de la nature en ville, et en conséquence favorisent l'accessibilité des espaces verts au public, contribuant à la qualité du cadre de vie.

5 Incidences potentielles sur la diversité biologique, la faune et la flore

De par son objectif premier, le programme du projet de CQD n'envisage pas d'opération ou de projet dirigé directement sur le développement de la valeur biologique des espaces verts ou la conservation de la biodiversité. D'autres outils régionaux sont davantage destinés à renforcer ces ambitions environnementales, comme par exemple le Plan régional nature ; de même que les outils réglementaires permettant une protection passive ou active des espaces sous couvert de végétation.

Malgré tout, certaines opérations pourront avoir des impacts positifs sur la biodiversité. C'est par exemple le cas pour le projet d'aménagement des voiries en cœur de cité, qui prévoit la restitution de bandes engazonnées infiltrantes (fiche EP.1.1). De même, le réaménagement de la place de l'Initiative (fiche EP.1.2)

prévoit la mise en place de plantations et zones en pleine terre favorisant la déminéralisation et le développement de la biodiversité.

Il faut relever que certains projets auront un impact négatif non négligeable sur le potentiel de biodiversité des parcelles concernées. C'est notamment le cas des projets de construction sur des parcelles vertes ou en friches (fiches IM.1, IM.2, EP.2, IM-R.1, IM.3, EP.3 et EP.4). Bien que la qualité biologique de ces milieux soit assez pauvre, ils accuseront une perte de leur potentiel par l'artificialisation du sol (diminution de la pleine terre). Ce risque est assez bien géré dans le programme car les projets concernés prévoient tous sans exception des mesures permettant de réduire/limiter ces impacts potentiels (toitures vertes, abords végétalisés, espaces perméables...).

6 Incidences potentielles sur les sols et les eaux

Comme indiqué dans le diagnostic, peu de parcelles cadastrales sont inscrites à l'inventaire de l'état du sol. Il faudra donc surtout prendre soin d'inclure des mesures pour prévenir les nouvelles pollutions du sol lors de la réalisation des projets. S'agissant de projets de logements et d'équipements, le risque de pollution est assez limité (attention à porter sur les stockages d'hydrocarbures et les éventuels produits dangereux, principalement).

Certains projets auront néanmoins une incidence négative non négligeable sur le sol et notamment les projets de construction sur des parcelles actuellement en pleine terre (fiches IM.1, IM.2, EP.2, IM-R.1, IM.3, EP.3 et EP.4). Comme pour toute opération de construction sur un terrain vierge, la conséquence est une artificialisation généralement définitive du sol, entraînant à la fois une suppression de sa perméabilité. Néanmoins, comme expliqué ci-dessus, ces projets prévoient tous sans exceptions, des mesures permettant de réduire/limiter sinon compenser en partie ces incidences (toitures vertes, abords végétalisés, espaces perméables...).

7 Incidences potentielles sur l'air, le climat et l'énergie

De nombreux projet du programme CQD prévoient une verdurisation de leur parcelle. La maximisation de la végétation est favorable au maintien d'une bonne qualité de l'air en milieu urbain, mais également d'une fraîcheur en ville importante dans le cadre climatique.

Une attention plus particulière relative à l'utilisation d'énergie renouvelable pour les projets immobiliers pourra être apportée à un stade plus avancé des projets (panneaux photovoltaïques, ...) ; cette question étant insuffisamment traitée à ce stade.

8 Incidences potentielles sur l'environnement sonore et vibratoire

Une attention plus particulière relative aux nuisances sonores sur le logement devra être apportée à un stade plus avancé des projets (isolation par exemple) ; cette question étant insuffisamment traitée à ce stade. Tout au plus, l'implantation des logements aux étages des immeubles (dans l'ensemble des projets concernés) favorise leur éloignement des sources potentielles de bruit (trafic, livraisons, exploitation de l'équipement, ...).

9 Incidences potentielles sur les ressources et déchets

Une attention plus particulière relative à la flexibilité et réversibilité, l'utilisation des matériaux, les sources d'énergies renouvelables, devra être apportée à un stade plus avancé des projets, le niveau de définition actuel ne permettant pas une analyse plus poussée.

Toutefois, il est à noter une opération qui pourra avoir un impact positif en matière de gestion des ressources. Il s'agit d'un projet d'appel à projet sur le thème du zéro déchet.

Section 5 : Conclusions par rapport au programme

1 Réponse apportée aux objectifs du CQD

Afin d'obtenir une vision d'ensemble de la réponse apportée par la mise en œuvre du programme du projet de CQD Cité Moderne pour les 5 grands enjeux, une interprétation 'verticale' des résultats de l'analyse, visant chaque enjeu/objectif dans sa globalité, est réalisée.

Cette relecture des résultats permet de :

- présenter les résultats par objectifs (et non par projet) ;
- garantir qu'une réponse est apportée à chaque objectif porté par le programme du projet de CQD.

N° du projet	Nom du projet	Retisser le lien et créer les conditions de la diversité	Créer des équipements de quartier	Mieux valoriser et remailler les espaces publics pour plus de convivialité	Offrir aux habitants des perspectives d'insertion et d'emplois	Un village urbain durable en phase avec son environnement
Centralité de quartier						
IM.1	Projet Mixte Openveld Initiative – Maison des Solidarités, Maison des Initiatives et 12 logements innovants	☺	☺	☺	☺	
EP.1	Espaces publics apaisés – Un masterplan pour une cohérence d'aménagement du cœur de la Cité Moderne	☺		☺		☺
EP.1.1	Espaces publics apaisés – Aménagement voiries 'cœur d'îlot'	☺		☺		☺
EP.1.2	Espaces publics apaisés – Aménagement place de l'Initiative	☺		☺		☺

EP.1.3	Espaces publics apaisés – Aménagement place des Coopérateurs	😊		😊		😊
Ecoles et abords						
EP.2	Place Ruelens – Aménagement d'une place de rencontre, parvis des écoles	😊		😊		😊
IM-R1	Cité des Jeunes – Construction d'un équipement à proximité des écoles	😊	😊		😊	
IM-R2	Espaces économiques – Rénovation de l'ancienne menuiserie				😊	
Bourgeois animé						
IM.2	Crèche – Accueil de la petite enfance	😊	😊	😊	😊	😊
IM.4	Salles sportives – Une fonction fédératrice entre le quartier Ruelens et la Cité Moderne	😊	😊		😊	
IM.R3	Cité des femmes – Rénovation d'un équipement de proximité en coeur d'îlot	😊	😊		😊	
EP.3	Maillage ludico-sportif – Aménagement d'un parcours de jeux, sport, détente et loisirs -	😊	😊	😊		😊
EP.4	Sentier piétons – Maillage de nouveaux sentiers et valorisation des sentiers existants			😊		😊
Projet socio-économique : projets publics						

PP.1	TZCLD – Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	😊			😊	
PP.2	Mission locale – Pour l'insertion socioprofessionnelle (formation, emploi) des habitant-es	😊			😊	
PP.3	Berchem Digital – Pour un EPN Espace Public Numérique pour tous·tes	😊			😊	
PP.4	Agent de proximité – Augmenter le bien-être au sein du quartier	😊				
PP.5	Du sport pour tous·tes – Pour davantage d'activités sportives adressées à tous les publics	😊				
PP.6	Atelier durabilité – Valoriser les éco-comportements et la nature au sens large	😊				😊
Les projets socio-économiques : Appel à projets						
AP.1	Biodiversité cultivée – Projets d'agriculture urbaine et d'alimentation durable	😊				😊
AP.2	Se divertir et s'exprimer – Projets culturels, artistiques et ouverture du quartier	😊				
AP.3	Zéro déchets – Projets culturels, artistiques et ouverture du quartier	😊				😊
AP.4	Place aux femmes – Projets par et pour	😊			😊	

	les femmes au sein du quartier					
AP.5	AMO – Service d’Acton en Milieu Ouvert à destination des jeunes	😊			😊	
AP.6	Budget participatif – Enveloppe dédiée aux initiatives citoyennes	😊				

2 Synthèse des recommandations

2.1 Recommandation générale

Les recommandations transversales, relatives au programme du projet de CQD sont reprises ci-dessous. Ces recommandations sont applicables à chaque projet ou type de projet :

Thématique	Recommandation
Mobilité	Garantir l'adaptabilité des projet pour les PMR.
	Faciliter l'accès aux transports en communs.
Population, santé humaine	Faire de la sécurité subjective une priorité dans les aménagements d'espaces publics (éclairage approprié, morphologie des espaces verts, statut et itinéraire des cheminements, etc.), y compris au bénéfice des riverains-habitants.
Diversité biologique (faune et flore)	Prendre en compte le CBS+ lors de la mise en place du projet ; Végétaliser au maximum l'espace public, tant en quantité qu'en qualité : <ul style="list-style-type: none"> - En pleine terre : favoriser les espèces indigènes et des strates différenciées ; - En voirie ou sur dalle : maximiser le potentiel écologique avec des bacs à plantes, arbres en fosse, herbacées en parterres, etc. et prévoir une épaisseur de terre suffisante ; choisir les arbres d'après leur système racinaire en fonction de l'espace disponible.
Sols et Eaux	Réaliser une étude IQSB afin de déterminer la qualité des sols et les services écosystémiques fournis par la parcelle Exploiter au maximum les revêtements perméables permettant l'infiltration des eaux ; Prévoir des matériaux perméables permettant l'infiltration des eaux ; Prévenir les pollutions du sol. Outre la végétalisation à maximiser (voir ci-avant), intégrer l'eau de façon visible et permanente dans l'aménagement des espaces (fontaine, plan d'eau) afin d'apporter de la fraîcheur lors des périodes de fortes chaleurs.
Air, Climat et Energie	Réaliser une étude de faisabilité pour le recours aux sources d'énergie renouvelables (solaire, géothermie, ...).
Environnement sonore et vibratoire	Porter une attention particulière à l'isolation acoustique des nouveaux bâtiments et des espaces publics à proximité de logements.
Gestion des ressources (déchets)	Tout projet doit s'inscrire dans une utilisation raisonnée des ressources par la valorisation de l'existant (bâti, matériaux, végétal), notamment par le réemploi des éléments en place et par la mise en œuvre de matériaux et techniques de pose démontables/réversibles. A cette fin, il est recommandé de faire réaliser un audit réemploi au préalable à la conception de l'avant-projet. Penser l'aménagement intérieur de manière à ce qu'il soit reconvertible en vue d'un possible changement d'affectation.

2.2 Recommandation par projet

Les recommandations spécifiques à chaque projet reprises ci-dessous :

N°	Dénomination et objectif	
Projets immobiliers		
IM.1	Projet Mixte Openveld Initiative – Maison des Solidarités, Maison des Initiatives et 12 logements innovants	<p>Eviter la création d'espaces résiduels peu identifiables/appropriables, ou préférer leur végétalisation dense pour les rendre inaccessibles s'ils sont inévitables.</p> <p>Mettre en place une façade calme pour les logements aux alentours.</p> <p>Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques).</p> <p>Mettre en place d'une gestion durable des déchets (par exemple : compost pour le potager).</p>
IM.2	Crèche – Refermer l'îlot par une crèche et un programme mixte complémentaire	<p>Mettre en place des stationnements pour vélo</p> <p>Favoriser l'accès des établissements scolaires vers les transports en commun en toute sécurité</p>
IM.3	Salles sportives – Une fonction fédératrice entre le quartier Ruelens et la Cité Moderne	<p>Mettre à disposition des parkings à vélo pour les usagers du bâtiment.</p> <p>Mettre en place un système de gestion durable des ressources.</p> <p>Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)</p>
IM-R1	Espace Public Numérique et Cité des Jeunes – Construction d'un équipement à proximité des écoles	<p>Mettre à disposition des parkings à vélo pour les usagers du bâtiment.</p> <p>Mettre en place un système de gestion durable des ressources.</p> <p>Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)</p>
IM-R2	Espaces économiques – Rénovation de l'ancienne menuiserie	<p>Mettre à disposition des parkings à vélo pour les usagers du bâtiment.</p> <p>Mettre en place un système de gestion durable des ressources.</p> <p>Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)</p>
IM.R.3	Cité des femmes – Rénovation d'un équipement de proximité en coeur d'îlot	
Les opérations de création ou de réhabilitation d'espaces publics ou d'infrastructures de maillage urbain		
EP.1	Espaces publics apaisés – Un masterplan pour une cohérence d'aménagement du cœur de la Cité Moderne	/
EP.1.1	Espaces publics apaisés – Aménagement voiries 'cœur d'îlot'	Intégrer un cheminement cycliste sécurisé et confortable entre la rue et l'espace vert
EP.1.2	Espaces publics apaisés – Aménagement place de l'Initiative	Choisir des revêtements, matériaux, et mobiliers urbains semblables à ceux utilisés dans les autres projets, afin de garantir une cohérence entre les différentes interventions.

		Intégrer un cheminement cycliste sécurisé et confortable entre la rue et l'espace vert
EP.1.3	Espaces publics apaisés – Aménagement place des Coopérateurs	Choisir des revêtements, matériaux, et mobiliers urbains semblables à ceux utilisés dans les autres projets, afin de garantir une cohérence entre les différentes interventions. Risque localisé d'insécurité subjective en cas de création de sous-espaces résiduels peu identifiables/appropriables.
EP.2	Place Ruelens – Aménagement d'une place de rencontre, parvis des écoles	Choisir des revêtements, matériaux, et mobiliers urbains semblables à ceux utilisés dans les autres projets, afin de garantir une cohérence entre les différentes interventions.
EP.3	Maillage ludico-sportif – Aménagement d'un parcours de jeux, sport, détente et loisirs -	Mettre en place une façade végétale afin de limiter les impacts sonores Mettre en place une gestion durable des déchets au sein même de l'espace public.
EP.4	Sentier piétons – Maillage de nouveaux sentiers et valorisation des sentiers existants	Mettre en place une façade végétale afin de limiter les impacts sonores. Mettre en place une gestion durable des déchets au sein même des sentiers.

3 Indicateurs de suivi de l'évolution de la qualité environnementale

Mesures de suivi

Le suivi par l'autorité doit permettre de contrôler les effets notables sur l'environnement induits par la mise en œuvre du programme du projet de CQD. Il vise à s'assurer que les opérations et actions prévues satisfont à toutes les exigences environnementales réglementaires et contribuent à la poursuite des ambitions environnementales de la Région de Bruxelles-Capitale, tenant compte des recommandations formulées dans le présent RIE.

Les acteurs pouvant être impliqués dans le suivi sont les suivants :

- En premier plan, la commune concernée ;
- En second plan, la Direction Rénovation Urbaine de Bruxelles (DRU) d'Urban ;
- En support, les autres institutions publiques et notamment perspective (connaissance territoriale, la Task Force Equipements...), CityDev (entre autres via le Guichet des occupations temporaires), Hub.brussels (pour la dynamique commerciale en lien avec l'espace public), la STIB et Bruxelles Mobilité (pour les réseaux de déplacement), etc.

Proposition d'indicateurs de suivi

L'auteur du RIE propose ci-après des indicateurs destinés à faciliter le suivi de l'évolution de la qualité environnementale du programme du projet de CQD 'Cité Moderne' au cours de sa mise en œuvre.

Pour ce faire, il a identifié des indicateurs susceptibles d'être influencés en matière environnementale par la mise en œuvre du programme, tenant compte des principaux enjeux du territoire, du référentiel Be Sustainable et des ambitions environnementales du programme du projet de CQD lui-même.

Le tableau ci-après reprend les liens entre les différents critères d'analyse pour chaque thématique environnementale et les indicateurs qui y correspondent.

L'auteur du RIE invite ERU à s'appropriier ces indicateurs et à adopter un protocole de suivi afin d'atteindre le mieux possible les objectifs environnementaux associés au programme du présent CQD. Que les projets fassent l'objet ou non d'une demande de permis d'environnement, l'auteur recommande à ERU d'impliquer Bruxelles Environnement dans ce protocole.

Les indicateurs pointés **en gras** dans le tableau ci-dessous sont considérés comme prioritaires au regard des 5 objectifs principaux du projet de CQD, qui sont pour rappel :

- Retisser le lien et créer les conditions de la diversité
- Créer des équipements de quartier
- Mieux valoriser et remailler les espaces publics pour plus de convivialité
- Offrir aux habitants des perspectives d'insertion et d'emplois

Un village urbain durable en phase avec son environnement.

Tableau 1 : Indicateurs de suivi de l'évolution de la qualité environnementale du périmètre du projet de CQD

Domaine	Critère considéré dans l'analyse	Indicateur de suivi	Valeur cible
Environnement bâti	Une partie du rdc a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	Pourcentage de la surface du rez occupée par une fonction d'accueil au public	Minimum 10%
	Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	Type et quantité de mobilier urbain disponible	Analyse qualitative
	Contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	Distance par rapport à un aménagement facilitant les déplacements des modes actifs	Accès en modes actifs tous les 150 m minimum (cheminement continu)
	Le projet contribue à conserver et à valoriser le patrimoine présentant un intérêt significatif		
Mobilité	Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos encourageant ainsi l'usage des modes actifs.	Distance par rapport à un aménagement facilitant les déplacements des modes actifs	Accès en modes actifs tous les 150 m minimum (cheminement continu)
	Le stationnement de vélos est qualitatif et les voitures stationnent en priorité hors voirie	Nombre d'emplacements vélos et nombre de stationnement hors voirie.	Analyse qualitative
	Le projet est adapté et/ou adaptable aux PMR	Qualité des cheminements et accès.	Analyse qualitative
Domaines social et économique	Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements polyvalents (santé, sport, ...)	Taux de fréquentation de l'équipement créé et enquête de satisfaction	Analyse qualitative
	Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	Pourcentage de la surface totale dédié à la formation et nombre de nouveaux emplois créés.	Analyse qualitative par rapport aux besoins
	Le projet supporte la croissance démographique avec des logements de qualité et accessibles.	Nombre de logements créés par typologie (de revenu, de 'configuration')	Analyse qualitative par rapport aux besoins
Population, santé humaine	Le projet permet d'améliorer le cadre de vie, notamment en prévenant les tensions entre groupe de jeunes, le trafics, les squats.	Taux de fréquentation de l'équipement créé et enquête de satisfaction	Analyse qualitative
	Les espaces ouverts sont confortables et sécurisants	Enquête de satisfaction	Analyse qualitative

	Le projet favorise et développe l'accessibilité à des espaces verts	Distance par rapport à un espace vert accessible au public	Accès à un espace vert de minimum 1 ha à moins de 400 m
Diversité biologique (faune et flore)	Le projet valorise les espaces verts et favorise le développement de la biodiversité	Nombre et surface d'espaces verts nouvellement créés dans le périmètre et coefficient de biotope par surface (CBS+) pour les parcelles ayant fait l'objet de projets du projet de CQD	CBS+ recommandé par Bruxelles Environnement selon la densité urbaine et l'utilisation de la parcelle
Sols et Eaux	Le projet prend en compte la qualité et le potentiel écosystémique des sols	Réaliser une étude IQSB afin de déterminer la qualité des sols et les services écosystémiques fournis par les parcelles ayant fait l'objet de projet du projet de CQD.	Analyse qualitative
	Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	Parcelles et surfaces de terrains pollués assainis pour les besoins de l'opérationnalisation des projets du projet de CQD	Analyse qualitative
	Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	Degré d'imperméabilisation des sols	Analyse qualitative
	Les eaux de pluies sont autogérées par le projet	Mise en œuvre d'un système intégré de gestion des eaux à la parcelle	Analyse qualitative
Air, Climat et Energie	Le projet prend des mesures pour lutter contre les îlots de chaleurs	Nombre et surface d'espaces verts nouvellement créés dans le périmètre (y compris toiture verte) Création de plan d'eau, fontaine, étangs, etc	Analyse qualitative
	Le projet prend des mesures pour limiter la consommation d'Energie et maximalise les sources d'énergie renouvelables.	Part des énergies renouvelables dans la consommation Participation à une communauté d'énergie	Analyse qualitative
Facteurs climatiques	Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	Niveau de bruit généré par les nouvelles activités	Analyse qualitative
Environnement sonore et vibratoire		Distance des logements par rapport aux activités économiques	Analyse qualitative

Gestion des ressources (déchets, ressources...)	La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	Nombre de développement immobilier ou de nouvelles constructions ayant fait usage de matériaux durables (facilement démontables, réutilisables, ...)	Analyse qualitative
	Le projet favorise l'alimentation durable	Création de potagers	Analyse qualitative
	Le projet permet une gestion durable des déchets	Volume de déchets organiques composté	Analyse qualitative